



LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH
11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - E-mail : lfsm@orange.fr
Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Dr Rachid Bennegadi, Dr Boris Cyrulnik
Secrétaire générale : Mme Maguy Delva - Directrice : Mme Nataline Alessandrini

Conférence du mercredi 22 janvier 2014

LE MINEUR HEBERGE (santé, intimité, sexualité, autorité...)

L'accueil d'un mineur par la structure qui l'héberge pose des problèmes de plus en plus importants au fur et à mesure qu'il se rapproche de la majorité : il faut – tout lui en apportant l'encadrement approprié – respecter son intimité et sa sexualité, son droit d'expression, d'accès à son dossier, ainsi que la manière, parfois discutable, dont il se préoccupe de sa santé (alcoolisation, contraception, alimentation, etc.).

Il faut également composer avec ses parents, s'ils sont titulaires de l'exercice de l'autorité parentale, faire face à leur absence, leurs défaillances ou, au contraire, à leurs ingérences (et il est parfois nécessaire de les rappeler aux obligations alimentaires et d'éducation que leur attribue la loi). La situation se complexifie quand le mineur se retrouve lui-même parent, ou sur le point de le devenir : dans quelle mesure a-t-il l'autorité parentale et son exercice sur son enfant ? comment peut-il concrètement l'exercer ? quelle est la place des grands-parents du nouveau-né ? comment une mère mineure – donc forcément civilement incapable – peut-elle composer avec le père de son enfant s'il est majeur ?

L'émancipation peut parfois être une solution, mais qui la demande ? pour quels justes motifs ? Qui formalise l'inscription du mineur (lui-même ou ses parents ?), qui signe au quotidien les autorisations diverses (dont la fameuse autorisation de soins et d'opérer), les carnets de notes ou les documents liés à une éventuelle orientation scolaire ou professionnelle ?

Et que peut-on proposer à ces mineurs lorsqu'ils deviennent majeurs, quand on sait qu'en France, 40 % des SDF de moins de 26 ans sortent d'un dispositif de l'ASE ?

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social, et à l'Institut des hautes études en criminologie. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent *Guide pratique du droit de la famille et de l'enfant en action sociale et médico-sociale* (Dunod, coll. *Guides de l'action sociale*) et *La responsabilité civile et pénale des travailleurs sociaux* (Territorial, coll. *Dossiers d'Expert*).

2 conférences identiques de 3h le mercredi 22 janvier 2014 de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

Entrée payante : 30 euros. Nombre de places limitées, **inscription obligatoire** accompagnée d'un règlement.

**Dans les locaux de la Ligue Française pour la Santé Mentale
11, rue Tronchet - 75008 Paris – Métro Madeleine**

Pour mieux nous connaître visitez notre site www.lfsm.org



Coupon d'inscription à retourner :

L.F.S.M. / Conférence du 22 janvier 2014 – 11, rue Tronchet - 75008 Paris

M., Mme, Melle

Fonction

Adresse

Tél. Fax

e.mail

Assistera à la conférence de 9h30 14h00

Chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de LFSM - Possibilité de paiement par mandat administratif
La confirmation d'inscription à la conférence vous sera envoyée par courrier électronique dès réception du règlement.

Date limite de demande de remboursement : 18 décembre 2013

**Renseignements : Meggy Quinty - Tél. : 01 42 66 20 70
N° d'organisme de formation : 11750205875 N°SIRET 784 361 222 000 10**